

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017-2018

Université Paris Nanterre

GOVERNANCE	Erreur ! Signet non défini.
Instances et circuit de décision	4
Dialogues de gestion	4
Lien avec les UFR et instituts	5
FINANCES	6
Recettes de fonctionnement	6
Charges de fonctionnement	8
Investissements	9
FOCUS - Moyens obtenus dans le cadre de la loi ORE	9
RESSOURCES HUMAINES	11
Effectifs	11
Formation des maîtres et maîtresses de conférences stagiaires	12
Enquêtes sur les risques professionnels	12
Gestion des vacataires enseignants	13
FOCUS - Mise en place de l'expérimentation du télétravail	13
FORMATION	14
Scolarité	14
Qualité de la formation	15
FOCUS - Mise en place d'une Gestion Electronique des Documents dédiée à l'offre de formation	16
Innovation pédagogique	17
RELATIONS ENTREPRISES	18
Fondation de l'université	18
Nouveaux partenariats avec les acteurs socio-économiques	18
FOCUS : Incubateur I-Engage	19
RECHERCHE	19
Pilotage de la recherche	19
Partenariats scientifiques	20
FOCUS - Intégration au sein du Campus Condorcet	21
Valorisation de la recherche et ingénierie de projet	21
Etudes doctorales et professionnalisation	22
FOCUS - Programme PAUSE	24
Politique documentaire et diffusion scientifique	24
Politique documentaire	24
FOCUS : De la BDIC vers La contemporaine	25
Open science et open data	25
FOCUS - Portail HAL	26

INTERNATIONAL	27
FOCUS - Classements internationaux	30
NUMÉRIQUE	30
Equipements numériques	30
Dématérialisation des procédures	31
Amélioration des outils numériques	32
IMMOBILIER	33
Travaux	33
Réaffectation de locaux	34
Transition écologique et développement durable	35
VIE DU CAMPUS	35
Vie associative étudiante	35
Culture	36
Sport	37
Action Sociale	38
FOCUS : Street art	39

GOUVERNANCE

Instances et circuit de décision

L'université conformément à ses statuts s'appuie sur un fonctionnement démocratique et collégial dans l'élaboration des projets. A cette fin, de nombreuses instances se réunissent régulièrement pour construire la politique de l'établissement. En 2017-2018, les instances centrales de l'universités (conseil d'administration, conseil académique, commission formation et vie universitaire, commission recherche) se sont réunis 32 fois en séance plénière, et un fois au mois de juillet en congrès (réunion du conseil d'administration et du conseil académique). Les instances représentatives, que sont le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, se sont quant à elles tenues à 12 reprises cette année.

Parallèlement, 9 conseils des directeurs en formation restreinte aux directeurs d'UFR et instituts ont eu lieu, ainsi qu'une séance en formation plénière avec les directeurs et directrices d'unités de recherche. Ce conseil permet d'impliquer les directeurs et directrices à l'élaboration et la mise en oeuvre des décisions prises par les instances centrales.

Le rôle respectif des vice-présidents, de la direction générale des services et des chefs de service a été clarifiée par une circulaire interne, précisant à la fois le rôle d'impulsion politique des vice-président-e-s, en tant que missionné-e-s par le président sur un périmètre donné, et le rôle, dans la mise en œuvre du projet au sein des services, de la direction générale des services et des chefs-fe-s de service, par une distinction de l'autorité fonctionnelle et hiérarchique.

Dialogues de gestion

Un dialogue de gestion et de prospective annuel est instauré entre la direction et les composantes et services de l'établissement. Il vise à permettre d'articuler au mieux les actions des services et des composantes avec la stratégie de l'établissement telle que définie par le contrat d'établissement et le Conseil d'administration.

Le dialogue de gestion et de prospective contribue également à développer une expertise d'autoévaluation se fondant sur un diagnostic partagé entre l'équipe présidentielle, la Direction Générale des Services, les services communs et centraux et les composantes. Il est en ce sens un moment privilégié pour échanger et réfléchir ensemble à l'amélioration continue du fonctionnement quotidien de l'établissement. Il permet notamment de faire le point avec les services et composantes sur leurs activités de l'année en cours mais également de fixer des objectifs en échangeant sur le budget à venir (moyens de fonctionnement) ainsi que sur les besoins en ressources humaines (campagne emploi) et en investissement.

Depuis maintenant deux années, les dialogues de gestion s'intègrent totalement au processus d'élaboration budgétaire. Les composantes et services reçoivent au début du mois de mars une lettre de cadrage qui reprend les points spécifiques sur lesquels la

direction de l'établissement attend des réponses précises. Chaque entité conserve la possibilité d'aborder des thèmes absents de la lettre de cadrage commune. Chaque entité rédige ensuite un rapport d'activité et est ensuite reçue en entretien.

Depuis deux années, et plus particulièrement cette année, des indicateurs complémentaires sont systématiquement fournis pour aider les composantes et services et l'établissement à partager le diagnostic.

A l'issue des 33 rencontres, une synthèse globale a été organisée en juillet dans le cadre des instances de l'université et sert de base au débat d'orientation budgétaire qui débouche sur la lettre de cadrage budgétaire en septembre.

Ce processus retravaillé depuis maintenant deux années permet de nourrir avec des éléments très concrets le cadrage budgétaire de l'établissement. Un meilleur suivi des dialogues de gestion tout au long de l'année universitaire doit permettre d'accompagner au mieux les composantes et services et de leur apporter toutes les réponses possibles dans le cadre contraint des moyens dont dispose l'établissement.

Lien avec les UFR et instituts

Le dialogue avec les UFR et instituts a permis cette année encore de guider l'élaboration de la politique de l'université, avec une démarche de plus en plus participative. Selon un mode de fonctionnement aujourd'hui établi autour d'échanges réguliers entre la présidence et les directions de composantes, mais aussi entre les directions elles-mêmes, les composantes ont largement participé et contribué à tous les sujets stratégiques de l'établissement.

Ainsi, le dialogue et la réflexion collective ont été permanents, bien au-delà des réunions de travail programmées chaque mois durant l'année universitaire. La Vice-Présidence conseil des directeurs a très naturellement permis aux composantes d'être au cœur de la réflexion sur les grandes problématiques de l'université.

Parmi les thèmes qui ont rythmé le calendrier de l'université et qui ont nécessité une concertation étroite et régulière avec l'ensemble des composantes, on note particulièrement les sujets liés au processus d'évaluation de l'établissement (réflexion autour des champs de formations, et plus largement de l'autoévaluation Hcéres, modalités d'application de la Loi ORE, questionnements concernant la stratégie immobilière de l'université, la politique internationale, ou encore la politique numérique).

A cela s'ajoutent des préoccupations ou projets liés aux ressources humaines. Outre des problèmes très spécifiques à certains UFR ou instituts, on citera notamment une réflexion commune sur la formation et l'accompagnement du personnel, la formation des maîtres de conférences primo-entrants, les services des enseignants chercheurs, ou la mise en place de la plateforme OSE. Il en ressort également que la qualité de vie au travail sera un sujet important des années à venir.

La continuité du dialogue avec les directrices et directeurs de composantes a ainsi pu être permanente, en ayant pour but la construction collective de la politique d'établissement.

FINANCES

Comme tous les ans, le point financier du rapport d'activité (année académique 2017-2018) s'appuie sur l'année budgétaire 2017, au vu des comptes validés en mars 2018.

Le compte financier 2016 avait conduit à constater un solde consolidé (budgets de l'université et de La contemporaine) déficitaire tant du point de vue comptable (-377 K€) que budgétaire (-7 616 K€). Pour 2017, le résultat comptable consolidé est redevenu positif à hauteur de +600 K€ (+220 K€ pour l'université et +380 K€ pour La contemporaine) ce qui représente une amélioration de +977 K€ par rapport à 2016. Le solde budgétaire 2017 reste déficitaire à hauteur de -3 960 K€ ce qui, par rapport à 2016, représente malgré tout une amélioration de +3 656 K€. Dans le détail, il est positif pour La contemporaine (410 K€) et négatif pour l'établissement principal (- 4 369 K€).

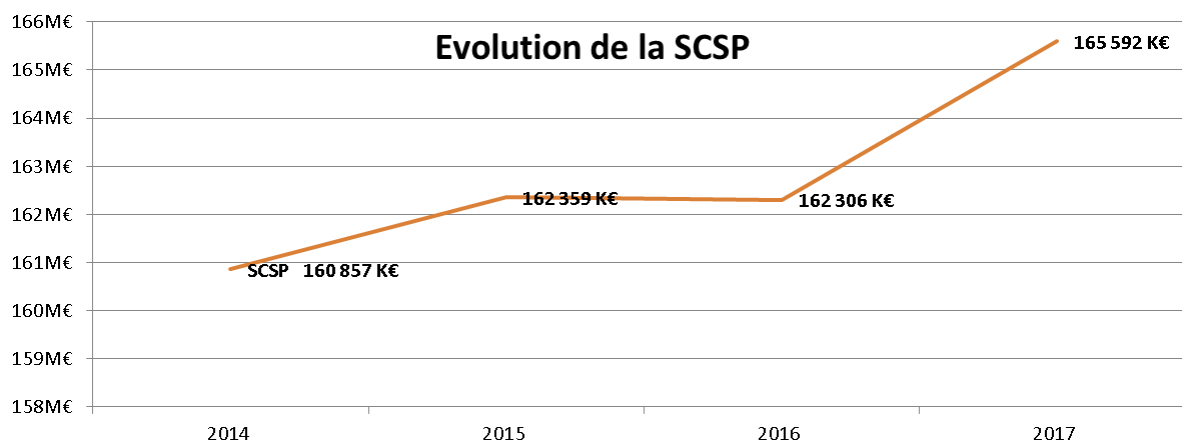
Que ce soit d'un point de vue comptable ou budgétaire, la situation financière consolidée de l'établissement s'est donc améliorée entre 2016 et 2017 même si le déficit budgétaire reste important. Cela doit inciter à maintenir les efforts entrepris pour contrôler la masse salariale et les dépenses de fonctionnement.

La grande différence entre les résultats comptables et budgétaires est liée, notamment, à l'impact important des dotations aux amortissements sur le résultat comptable de l'université : la hausse des dotations est liée au financement des investissements par ressources propres, dont la part est grandissante. L'université doit donc rester vigilante face à l'évolution de ces dotations (+48 % sur quatre ans). Cet autofinancement a par ailleurs un impact sur le fonds de roulement de l'université qui est de 32 260 K€ (soit 64 jours de charges de fonctionnement décaissables) en baisse de 759 K€ (prélèvement sur le fonds de roulement). Le fonds de roulement disponible est de 10 905 K€, soit 21,5 jours de charges de fonctionnement décaissables. Afin de garder une trésorerie pluriannuelle soutenable, l'établissement devra parallèlement continuer l'effort entrepris dans l'évaluation de ses opérations pluriannuelles et développer les sources de financement extérieures.

Recettes de fonctionnement

Entre 2016 et 2017, la subvention pour charges de service public (SCSP) a augmenté de 2 % (+3 286 K€) ce qui est tout à fait comparable avec la variation observée entre 2015 et 2016. Cette différence s'explique par le financement de la masse salariale (2 027 K€) et notamment celui des mesures gouvernementales en la matière (1 100 K€ pour l'augmentation du point d'indice et 860 K€ pour l'application du protocole PPCR). On y trouve également 545 K€ au titre des créations d'emploi dits « Fioraso » et des appels à manifestation d'intérêt (AMI), 280 K€ liés à l'évolution de la démographie étudiante,...

La dotation au titre du fonctionnement connaît une variation importante de 450 K€, principalement en raison d'une dotation de 680 k€ dédiée aux opérations immobilières (mise en accessibilité, mise en sécurité, mise en conformité).



Les autres subventions connaissent des fluctuations diverses selon les financeurs. Elles sont globalement en réduction de 522 K€, principalement en raison de la forte diminution des financements ANR (y compris destinés au Labex), partiellement compensées par une nette augmentation de celle de la Région¹ (+496 K€) et dans une moindre mesure de celles issues de l'Union européenne et d'autres organismes (+138 k€), ainsi que du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (+33 k€).

Les recettes de recherche connaissent une très forte réduction de 457 K€ par rapport à 2016 (-36 %). Cette variation confirme le « tassement » du volume des financements de la recherche sur contrats observé ces dernières années.

Comparativement à l'exercice 2016, les recettes liées aux droits d'inscriptions, au sens large, connaissent en 2017 une augmentation supérieure à 140 K€ avec une hausse significative pour les seuls droits nationaux (+141 K€). Ce constat ne s'applique cependant pas aux diplômes universitaires subissant une baisse de 50 K€ qui s'explique principalement par une diminution de 12 % des recettes pour l'Institut des études judiciaires (IEJ).

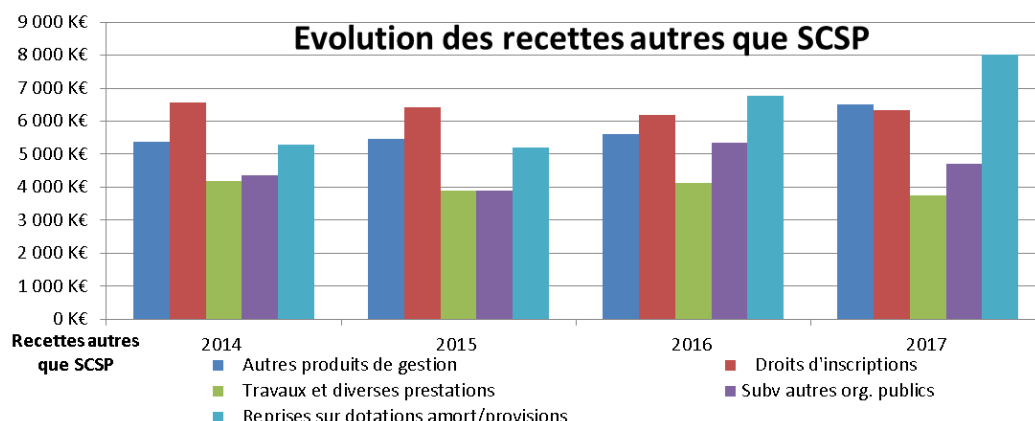
Le résultat comptable des recettes de formation d'apprentissage s'est nettement amélioré en 2017 avec une réalisation portée à 3 600 K€, soit une variation de plus de +650 K€ par rapport à 2016. Les variations à la baisse identifiées pour les sites de Ville d'Avray et Saint-Cloud (-160 K€ cumulés) sont compensées par une augmentation significative des recettes portées par l'UFR SEGMI (+741 K€) voire le SUFOM (+66 K€).

Le niveau comptable des prestations de formation continue reste relativement stable. Il s'élève à 2 949 K€ en 2017 contre 2 919 K€ en 2016. On rappellera qu'une augmentation de 300 K€ avait déjà été constatée entre 2015 et 2016 pour ce type de produits.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, les aides à la mobilité internationale se chiffrent à 1 675 K€ en 2017, soit une augmentation de +540 K€ par rapport au montant de 2016 (1 136 K€). Les recettes découlant des occupations du domaine public connaissent également une nette augmentation (supérieure à 200 K€), en raison notamment de l'installation du CNAM au sein du bâtiment T prévue pour trois ans (41 K€/an) et de la régularisation de plusieurs partenariats pluriannuels jusqu'alors non exécutés (150 K€). Quant à la taxe d'apprentissage, la réalisation se porte à 520 k€ contre 629 k€ en 2016. Il faut noter qu'à l'exception du SCUJO-IP, la plupart des composantes voient leur versement stagner ou se réduire (en particulier, l'UFR SEGMI et Ville d'Avray respectivement -45 K€ et -66 K€). Les travaux initiés à la fin 2017 pour améliorer le recouvrement de ce type de

¹ Les évolutions constatées pour les subventions européennes et de la Région IDF sont dues en grande partie à l'augmentation des aides à la mobilité internationale – cf. infra.

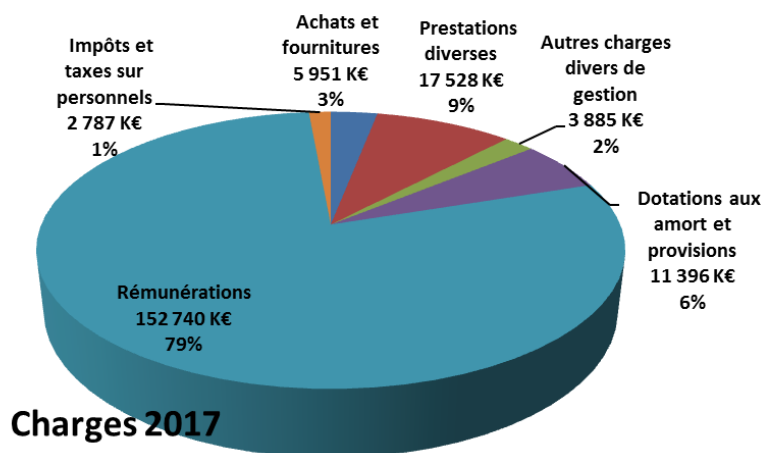
produit devront se poursuivre en 2018 d'autant que les évolutions réglementaires risquent de diminuer cette source de financement.

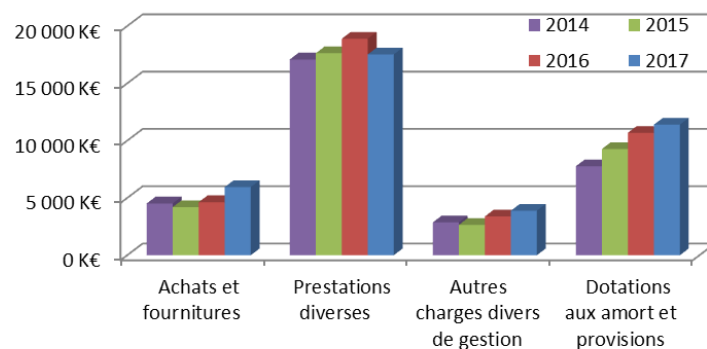


Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement avaient nettement augmenté entre 2015 et 2016 (+4 %), notamment pour ce qui concerne les dotations et les autres charges de gestion. Entre 2016 et 2017, l'augmentation a été divisée par 2, à hauteur de +2 %, en cohérence avec le niveau d'augmentation des recettes de fonctionnement.

Cette variation est cependant diverse selon les grands postes de l'établissement : augmentation des dotations aux amortissements (+7%) ainsi que celle, plus conjoncturelle, des achats (+28 %) et réduction des prestations et contributions, alors que les charges de personnel augmentent à proportion de plus de 2 300 K€ — cette variation s'expliquant principalement par le coût de l'augmentation du point d'indice ainsi que l'application du protocole PPCR et par l'augmentation des rémunérations accessoires (heures complémentaires, primes BIATSS,...).





Investissements

Les opérations de réévaluation du patrimoine immobilier de l'université ont conduit à augmenter de près de 48 M€ son actif. Pour autant, des dépenses immobilières réelles ont été effectuées au cours de l'année 2017 pour un montant total de 7 622 K€. Elles concernent des immobilisations en cours non encore mises en service (Ville d'Avray, rénovation théâtre Bernard Marie Koltès, réseau CVC) ou des travaux désormais mis en service (rénovation de la MAE, mise en sécurité, toitures terrasses) mais aussi l'acquisition de matériel informatique, voire scientifique (362 K€).

FOCUS - Moyens obtenus dans le cadre de la loi ORE

Dans le cadre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE), le ministère a accompagné les établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer « la réussite de tous les étudiants, en leur permettant de bénéficier, d'une part, de dispositifs d'accompagnement dans l'optique d'une individualisation des parcours de formation et des rythmes d'apprentissage, et, d'autre part, de conditions de vie et d'études améliorées, notamment au sein des campus qui les accueillent ».

Pour ce qui est du cas spécifique de notre université, l'établissement a reçu en 2018 une première enveloppe de 169 232 € (étendue à 277 000 € en 2019) pour l'examen des dossiers d'inscription, la création de fonctions de directeurs d'études et l'accompagnement pédagogique des étudiants. D'autres enveloppes se sont ajoutées pour accompagner l'accroissement des capacités d'accueil dans les filières sous tension, pour financer la mise en place des dispositifs "oui si" (remise à niveau pour les étudiants admis en licence mais n'ayant pas tous les prérequis de la filière), pour réaliser les investissements nécessaires pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions et notamment permettre le développement des dispositifs pédagogiques adaptés. Le total des notifications actuellement reçues s'élève à plus de 3 millions d'euros pour les années 2018 à 2020.

	Objet	2018	2019	2020
Moyens accordés au titre de l'étude des dossiers Parcoursup et de l'accompagnement des étudiants en licence (courrier DGESIP 22/01/2018)	Examen des dossiers d'inscription, création de fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants	169 232 €	277 000 €	
Moyens accordés au titre de la reconnaissance de l'investissement pédagogique (courriers DGESIP du 12 avril 2018 et Dépêche AEF n°583694 du 09/04/2018)	Crédits indemnitaires supplémentaires annoncés par la MESRI le 19/03/2018	50 000 €		
Moyens accordés au titre des places supplémentaires - accroître les capacités des filières en tension	Création de places supplémentaires dans les filières en tension, dans le cadre de la négociation engagée avec les recteurs	100 000 €	300 000 €	
Dotations exceptionnelles destinées à la prise en charge d'heures complémentaires et de vacations		52 707 €		
Crédits d'investissement	CRCN		1 000 000 €	500 000 €
	Accompagnement numérique des étudiants	100 000 €	100 000 €	
	Aménagement immobilier STAPS	180 000 €		
Mise en oeuvre des dispositifs et parcours "ouïsi" (courrier DGESIP du 12 avril 2018)	Dédiés aux dispositifs d'accompagnement pédagogique et parcours personnalisés dits "ouïsi"	100 000 €	300 000 €	

RESSOURCES HUMAINES

Effectifs

Au 31 décembre 2017, l'Université Paris Nanterre compte 1 355 enseignants et enseignants-chercheurs dont 805 enseignants-chercheurs titulaires, 120 enseignants titulaires et 430 enseignants-chercheurs et enseignants non titulaires. Cela représente une légère diminution de 3 agents par rapport à 2016. On observe surtout une baisse de 12 titulaires en raison des mutations sortantes de l'été 2017. La politique RH de l'établissement permettant de recruter des ATER sur les emplois vacants conduit à une augmentation de ces derniers (+11) pour compenser la diminution du nombre de maîtres de conférences (-5). La part des enseignants titulaires diminue alors que le poids des enseignants contractuels augmente, avec une hausse significative du nombre d'ATER. La répartition entre les professeurs titulaires et les professeurs contractuels reste similaire à ce que l'on observe au niveau national.

La part de la féminisation des enseignants-chercheurs reste stable par rapport à 2016. Cela dit, on observe, comme au niveau national, de fortes disparités entre les sections CNU. Par exemple, sur un total de 70 enseignants-chercheurs en « Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes » (CNU 11), 48 sont des femmes (14 PR et 34 MCF) soit plus des 2/3. Pour les « Mathématiques » (CNU 25) et les « Mathématiques appliquées et applications des mathématiques » (CNU 26), le ratio de féminisation est de 1/3 (1 femme PR et 9 femmes MCF).

Les personnels BIATSS représentent 915 agents, chiffre en hausse par rapport à 2016, avec 8 contractuels et 12 titulaires en plus. La répartition globale entre les catégories A, B et C est proche de la répartition nationale. Les titulaires représentent 71 % de la population de l'ensemble des BIATSS (un peu plus pour les B (76 %) et un peu moins pour les C (67 %)), chiffre stable par rapport à 2016.

La filière ITRF représente 57 % du personnel BIATSS titulaire, alors que ce chiffre est de 67 % au niveau national. Pour les personnels ITRF et AENES, les écarts entre les chiffres de l'université et les moyennes nationales se sont réduits par rapport à l'année dernière. En revanche, la filière bibliothèque est sur-représentée (+9%) par rapport aux chiffres nationaux, en raison de la présence du SCD, de La contemporaine (ex BDIC) et de Médiadix.

Type de population	2013	2014	2015	2016	2017
ITRF	316	316	333	351	369
AENES	201	192	177	173	163
TOS	1	1	1	1	1
Médicaux-sociaux	3	3	2	2	2
Bibliothèques	120	117	117	108	112
Agents contractuels	239	250	254	260	268
Total BIATSS	880	879	884	895	915
Enseignants/enseignants-chercheurs titulaires	942	947	946	937	925
Enseignants contractuels	378	393	406	421	430
Total EEC	1320	1340	1352	1358	1355

Formation des maîtres et maîtresses de conférences stagiaires

En application du décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 et de l'arrêté du 8 février 2018, un plan de formation a été élaboré afin d'accompagner les maîtres et maîtresses de conférence stagiaires dans l'approfondissement de leurs compétences pédagogiques. Celui-ci a été construit par un groupe de travail réunissant la Vice-Présidente formation initiale et innovation pédagogique, le service Comete, deux enseignants-chercheurs du département des sciences de l'éducation et le Service de l'accompagnement individuel.

Le profil et l'expérience en matière d'enseignement des maîtres et maîtresses de conférence stagiaires étant diversifiés, le choix a été fait de laisser une grande souplesse dans l'élaboration du parcours de formation individuel de chacun-e. Le plan de formation proposé comporte une action commune à toutes et tous et des actions complémentaires qui pourront être sélectionnées parmi les formations inscrites au plan de formation de l'établissement ou construites spécifiquement ou encore proposées par des organismes extérieurs.

En tout, ce sont 16 primo-entrants qui sont concernés pour l'année 2018-2019.

Enquêtes sur les risques professionnels

Dans la continuité de l'action réalisée en 2015 auprès des personnels BIATSS, une enquête sur les risques professionnels concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs a été conduite en décembre 2017. Le questionnaire, élaboré en lien avec le CHCST a recueilli les retours de 460 collègues (34 % de l'effectif total).

Alors que les résultats de l'enquête BIATSS mettaient en évidence principalement des risques physiques, pour les enseignants-chercheurs, c'est davantage l'organisation du travail qui est identifiée comme facteur de risque.

Le plan d'action mis en œuvre en réponse à l'enquête BIATSS portait sur la prévention des Troubles musculosquelettiques ou TMS (étude ergonomique des postes de travail, sensibilisation à l'ergonomie et aux TMS). Le plan d'action à construire en réponse à l'enquête enseignants-chercheurs devra plus être orienté vers l'organisation du travail et la prévention des risques psycho-sociaux.

Les réponses apportées feront l'objet d'un traitement pour l'élaboration d'un plan d'action dans le cadre d'un Comité de suivi en lien avec le CHSCT.

Gestion des vacataires enseignants

L'université a, en 2017-2018, lancé le grand chantier de la mise en place d'une application de gestion des services d'enseignement, nommé OSE (Organisation des services d'enseignement), ayant vocation à être opérationnel pour l'année 2018-2019. Elle permet aux enseignants vacataires de transmettre de manière dématérialisée leurs informations personnelles et leurs pièces justificatives. Il sera aussi possible, pour les enseignants non vacataires, de consulter leurs heures de service prévisionnel et les heures réalisées tout en calculant les heures complémentaires qui en découlent.

La composante saisit ou déverse les heures d'enseignement, produit les contrats et effectue les demandes de mise en paiement. Les délais raccourcis de traitement des dossiers contribueront à moyen terme à répondre à l'objectif de mensualiser le paiement des vacataires.

Un workflow ainsi qu'une batterie d'indicateurs permettent un suivi du dossier et des tâches à effectuer. Ainsi l'information est partagée entre le vacataire, les composantes et les services en temps réel.

FOCUS - Mise en place de l'expérimentation du télétravail

Le télétravail a fait l'objet d'une expérimentation du 1^{er} octobre 2017 au 31 août 2018. Cette période de test a été suivie par un Comité de pilotage composé d'un représentant de chaque organisation syndicale présente au Comité technique, la direction du SCD, la DRI, une représentante des UFR et la responsable de prévention des risques professionnels. 26 agents ont participé à l'expérimentation (15 personnels de catégorie A, 7 de catégorie B et 4 de catégorie C).

Une enquête a été conduite auprès des télétravailleurs et de leurs encadrant-e-s en mars 2018 afin d'évaluer l'impact du télétravail sur l'organisation du travail et les relations sociales et professionnelles. Les avantages perçus par les agents sont liés à une diminution du stress et à une moindre fatigue. Par ailleurs, le télétravail offre de meilleures conditions de concentration d'où un sentiment d'efficacité accrue. Finalement, il permet une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Du point de vue des encadrant-e-s, il est mis en avant que le télétravail donne l'occasion aux agents de développer leur autonomie et d'améliorer leurs capacités d'organisation et de priorisation. Il faut également noter la satisfaction exprimée par les collègues qui paraissent plus sereins.

Les limites identifiées par les agents sont liées aux moyens techniques mis à leur disposition (écran d'ordinateur trop petit, manque d'outils collaboratifs) et au risque de déborder de ses horaires. Les encadrant-e-s notent les difficultés de coordination du travail collectif en lien avec la non-présence sur site.

L'ouverture plus large du dispositif a été votée par le Comité technique le 5 juin 2018. La campagne de candidature au télétravail pour 2018-2019 a enregistré 87 demandes dont 24 renouvellements sur les 26 agents en télétravail en 2017-2018. Après étude des candidatures par la Direction des ressources humaines, l'effectif des télétravailleurs pour l'année 2018-2019 est arrêté à 75 au 31 août 2018. Le Comité de pilotage poursuivra ses travaux afin d'engager une réflexion sur l'organisation collective du travail au niveau de l'établissement en lien avec le télétravail.

FORMATION

Scolarité

Parcoursup

Sur PARCOURSUP, 6 583 places sont ouvertes en Licence. Au 26 juillet, 3 963 candidats avaient répondu OUI sans maintenir d'autres vœux en attente (soit 60,2% de « OUI fermes »), 2 290 candidats ont répondu OUI tout en conservant d'autres vœux en attente (34,7% de « OUI MAIS »), et 262 candidats doivent répondre aux propositions d'admission (4%). Au 20 juillet, de nombreux candidats avaient accepté notre proposition d'admission avec OUI-SI (782 OUI-SI fermes et 615 OUI-SI avec maintien d'autres vœux en attente, soit 1 400 OUI potentiels). Afin de participer à l'effort national pour réduire les listes d'attente, l'université, en lien avec les composantes, a paramétré un sur-appel jusqu'à la rentrée. A l'issue des procédures normale et complémentaire, le 21 septembre 2018, pour 6583 places, 6517 candidats ont accepté la proposition de l'UPN.

E-Candidat

Si la gestion des candidatures reste lourde, de l'aveu général, la campagne de cette année s'est déroulée dans de bien meilleures conditions pour les équipes enseignantes et administratives. Cela est dû non seulement au travail de la Cellule APOGEE, mais aussi, dans les composantes, au report des forces administratives de la gestion des examens à la gestion d'E-CANDIDAT. Le Service d'Accueil des Étudiants Étrangers (SAEE) a, de son côté, achevé le traitement de la campagne Études en France. Concernant le Master 1, davantage d'étudiants étaient inscrits avant la coupure estivale que l'an dernier (2 608 contre 1 593).

Inscriptions en ligne

En juillet 2018, 19 122 inscriptions administratives avaient déjà été finalisées, contre 15 356 en 2017. Ce record absolu est le résultat de la généralisation des inscriptions en ligne, pour les réinscriptions comme pour les premières inscriptions (néo-bacheliers inclus), qui permet de sortir de la lourdeur des chaînes d'inscription sur place. L'an dernier, les inscriptions administratives via web avaient déjà supplanté les inscriptions administratives sur place : ces dernières passent de 6 357 l'an dernier à 1 904 cette année (10%). Ces bons chiffres sont l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené par la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES).

Gestion des recours

Un nouveau système de gestion des recours a été mis en place (<http://recours-gracieux.parisnanterre.fr>), afin de faciliter les démarches pour les candidats et la réponse de l'établissement, en particulier les navettes avec les composantes. Une très grande majorité des recours sont traités au niveau de la vice-présidence CFVU. Au 31 juillet, plus de 1 200 recours avaient été enregistrés. La gestion des saisines sur le portail "Trouver mon master" est coordonnée en central, pour les candidats sans admission en M1, en lien avec les composantes.

Organisation des sessions d'examens

En raison du blocage des bâtiments d'enseignement dans le cadre de la contestation étudiante de la loi ORE, deux sessions d'examens majoritairement en ligne ont dû être organisées en fin d'année universitaires. Cette expérience a conduit la communauté de progresser, dans des délais très courts, sur deux points. D'une part, beaucoup d'enseignants qui avaient jusqu'alors peu sollicité la plate-forme « Cours en ligne » ont pu découvrir ses fonctionnalités, grâce à un accompagnement ininterrompu du service COMETE (plusieurs milliers d'espaces ont été créés entre avril et juin). D'autre part, l'impossibilité d'évaluer comme par le passé a conduit toutes les équipes pédagogiques à réfléchir sur l'évaluation, que ce soit dans ses modalités concrètes ou dans ses objectifs (Comment évaluer autrement ? Evaluer quoi et pourquoi ?). Ainsi, et à cette occasion, l'université pris la pleine mesure de la lourdeur des sessions d'examens et devra mettre la question de l'évaluation au cœur de la construction des futures maquettes de formation – le nouvel arrêté Licence, adopté au CNESER du 9 juillet, conduira dans tous les cas à repenser l'évaluation.

Qualité de la formation

Hcéres : auto-évaluation des formations

Ce travail s'est inscrit depuis janvier dernier dans l'auto-évaluation des formations mené en vue de l'expertise du HCERES et de l'accréditation de notre offre de formation pour le prochain contrat quinquennal (2020-2024). Un travail a également été entamé sur des chantiers de longue haleine, en particulier l'approche par compétence grâce à une conférence inaugurale en février dernier prolongée par des ateliers.

Mise en œuvre de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE)

Tout au long de l'année, l'université et ses équipes ont également œuvré à la mise en œuvre de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE). Après la présentation de la réforme au Conseil des directeurs et à la CFVU au mois de novembre 2017, un travail au long cours a été mené avec les composantes pour définir les capacités d'accueil et les attendus locaux, lesquels ont été adoptés dans les instances durant le mois de janvier 2018. Les composantes et les commissions d'examen des vœux ont également été accompagnées dans la gestion de la campagne, que ce soit pour l'appropriation du nouveau logiciel de candidatures, la définition du surbooking ou le suivi hebdomadaire des admissions. Un bilan de cette première année de mise en œuvre est prévu, au niveau national et local, afin de mieux travailler l'articulation entre lycée et filières de l'université, de s'assurer de l'adéquation entre les critères de classement des vœux et la politique de l'établissement, d'élaborer des critères d'attribution de la mention "oui si" adaptés à chaque filière et aux capacités réelles d'accompagnement. L'objectif est de permettre une meilleure orientation, garante d'une plus grande réussite des étudiants en licence.

FOCUS - Mise en place d'une Gestion Electronique des Documents dédiée à l'offre de formation

Au cours de l'année et grâce au travail conjoint de la Direction des Ressources Informatiques et du Service d'Accompagnement et de Suivi des Formations (SASF), un nouvel outil a été déployé : une Gestion Electronique des Documents (GED) dédiée à l'offre de formation (ODF). Cette GED-ODF (<https://iris.parisnanterre.fr/>) permettra de structurer de façon pérenne le travail sur l'offre de formation, bien au-delà de l'auto-évaluation des formations pour le HCERES.

Structurée en 3 niveaux (« Documentation », « Établissement » et « Diplômes »), la GED-ODF concilie des espaces accessibles à tous les personnels, afin que les informations soient partagées, et des espaces dédiés à chaque équipe de formation. Après quelques mois, elle contient déjà plus de 1 500 documents. Les équipes peuvent accéder aux résultats de nombreuses enquêtes et études réalisées par l'établissement, qui a en outre cette année rattrapé une partie de son retard sur la production d'indicateurs. L'établissement dispose désormais : d'indicateurs complets sur les effectifs étudiants de chaque mention, qui seront complétés à la rentrée par les effectifs de chaque parcours ; de l'évaluation de toutes les formations par les étudiants (L1, L2, L3, LP, M1 et M2) ; des résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle menées auprès de tous les diplômés de L3, LP et M2 (2014-2015 et 2015-2016, avec des taux de réponse allant de 29 à 43%) ; d'un tableau complet des stages effectués par les étudiants sur la période 2013-2018 (organisme d'accueil, objet du stage, activités confiées au stagiaire...). Ces différentes études réalisées par l'établissement permettent désormais aux équipes de formation de s'inscrire pleinement dans une démarche d'amélioration continue.

Innovation pédagogique

Nouveaux Coursus à l'Université

L'université a été lauréate pour deux projets de Nouveaux Coursus à l'Université (NCU), dans le cadre du troisième Programme Investissement d'Avenir (PIA 3), l'un en co-portage avec l'Université Paris 8 au sein de la ComUE Université Paris Lumières (NCU Soskilled), l'autre en partenariat (NCU Ecri+). Ces deux programmes, l'un sur la valorisation de compétences non-académiques et l'autre sur l'amélioration de la maîtrise du français écrit, sont lancés à partir de la rentrée 2018, et ont vocation à déployer leurs actions pendant dix ans.

Dès le mois de février 2018, en collaboration avec l'Université Paris 8 au sein de la ComUE Université Paris Lumières, l'université a repris le travail sur le second projet de NCU, qui n'avait pas été retenu par le jury international en première vague. Le 29 mars, a donc été déposé un projet largement remanié, CARE (Communauté apprenante et réussite étudiante), afin de mieux répondre aux enjeux de la loi ORE. Ce projet entendait favoriser la réussite des étudiants en renforçant les liens entre les différents acteurs de la communauté apprenante, conçue non seulement comme l'ensemble formé par les étudiants et les personnels de l'université, mais aussi, de façon plus large, comme une communauté ouverte sur l'extérieur (territoires, entreprises, partenaires internationaux).

Il proposait en particulier d'ouvrir la licence à toutes les formes de pratiques coopératives (co-construction des savoirs, collaboration, entraide) afin que les étudiants soient davantage acteurs de leurs apprentissages, et d'adapter les espaces d'apprentissage à ces nouvelles pratiques (salles modulaires, learning labs, learning centers). Bien que le projet CARE n'ait pas fait partie des lauréats de la seconde vague, il offre des bases solides pour structurer le projet d'établissement dans les années qui viennent.

Accompagnement de l'innovation pédagogique et numérique

Sous l'impulsion de la vice-présidence en charge de la formation initiale et de l'innovation pédagogique et en lien avec la vice-présidence numérique, le travail préalable à la création d'un Laboratoire d'Innovation et de Développement Pédagogique et Numérique a été mené. Ceci afin de pouvoir répondre à une forte attente de notre communauté universitaire. Une enquête a été effectuée auprès des enseignants-chercheurs pour connaître les besoins, de nombreux échanges et contacts ont été noués avec d'autres universités disposant d'un service universitaire pédagogique ainsi qu'avec des réseaux nationaux (RÉNAPS'up, Sapiens...). Ce laboratoire, conçu comme une structure d'appui, d'incitation et d'échange autant que comme une boîte à idées et un vivier de compétences, pourra très rapidement donner du sens, du dynamisme, de la visibilité et de l'efficacité aux transformations pédagogiques et numériques, afin de relever les défis qui s'offrent aujourd'hui à notre communauté universitaire.

RELATIONS ENTREPRISES

Fondation de l'université

Créé en 2015, la Fondation partenariale de l'université a été restructurée cette année autour de quatre grands portails voués à accueillir des chaires et des programmes financés par des partenaires socio-économiques. Ces portails sont les suivants : Culture et patrimoine ; Sport, bien-être, santé ; Entreprises du futur, Innovation, Travail de demain ; Droit, (In)égalités, Discriminations.

Les chaires ont pour vocation de faire se rencontrer les préoccupations scientifiques des enseignant-chercheurs de notre université et celles du monde économique confronté lui-même à de nouveaux défis et enjeux. Dans ce cadre un projet de Chaire intitulée « Réinventer la Défense » a été élaboré avec des membres de l'Association des Utilisateurs de La Défense (AUDE), qui fédère plus d'une soixantaine de grandes entreprises du quartier d'affaires.

Symbole du renforcement des relations avec les entreprises mais aussi moyen de soutenir et dynamiser ses actions, l'université a obtenu un mécénat de compétences pour une durée d'un an avec un salarié de la BNP PARIBAS Cardif. Cette année a ainsi été l'occasion de proposer la création d'un cycle de conférences scientifiquement coordonné par notre Université et sa Fondation et organisé conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, Paris Ouest La Défense (POLD), les clubs d'entreprises des Guillaeraies et BNP PARIBAS Cardif. Ce cycle, intitulé « Journées interdisciplinaires sur le devenir du travail : visions transversales des changements et représentations », a débuté le 21 juin dernier par une journée dédiée à « L'homme et son environnement de travail à l'heure de la transformation ». La deuxième aura lieu le 14 novembre prochain.

Nouveaux partenariats avec les acteurs socio-économiques

Des actions ont aussi porté sur l'élaboration d'un dossier de candidature en tant que site d'entraînement pour les Jeux Olympiques 2024. Il devrait être déposé avant la fin de l'année. En ce sens, des contacts ont été pris avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO), des experts intervenants dans le milieu du sport, des entreprises ayant pour tradition d'être mécènes dans ce domaine.

Parallèlement, l'université a participé à la création d'une plateforme de solidarité entre les étudiants et la population du territoire de Nanterre. Ce projet, intitulé AILE-U (Assurance en cas d'Imprévu pour Les Etudiants de l'Université), a été initié par le groupe BNP Paribas Cardif en partenariat avec la Mairie de Nanterre et notre Université. Il s'agit de fédérer une association « d'aidants » (salariés d'entreprises, personnels de la Mairie, commerçants, ...) susceptibles de mobiliser leur expérience et leurs compétences pour aider les étudiants à faire face aux difficultés du quotidien (accompagnement/coaching, relecture de CV, accompagnement dans la recherche de stages...). Le projet prévoit également, pour les étudiants, un fonds d'assurance d'urgence en cas d'imprévu (pertes de revenus, vol de matériel, problèmes de santé, ...). Ce dispositif ne se substituera nullement au rôle essentiel

du CROUS ni à celui des services sociaux, mais il viendra en appui, pour prendre en charge ce qui ne peut l'être par ailleurs. Le dispositif sera développé à titre expérimental en 2018-2019.

Par ailleurs, des démarches de partenariats autour de projets fédérateurs dont les étudiants seraient bénéficiaires ont pu faire l'objet de discussions avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Hauts de Seine.

Des rapprochements ont également été effectués avec les responsables des missions handicap de différentes entreprises du territoire et notre Pôle handicaps et accessibilité, afin d'associer les forces de l'université autour des questions cruciales relatives à la diversité, la solidarité, à l'insertion professionnelle et à la situation spécifique des handisports de notre campus. Cette action prolonge les échanges avec la Fondation pour l'audition pour permettre à davantage d'étudiants sourds ou malentendants d'accéder aux cursus de l'université.

FOCUS : Incubateur I-Engage

Dans le cadre de la ComUE Université Paris Lumières, l'Université Paris Nanterre et le pôle d'entrepreneuriat étudiant PEPITE PON ont lancé en janvier 2018, sur le campus de Nanterre, un incubateur d'entrepreneurs engagés (I-Engage), ayant pour objectif d'accompagner des porteurs de projets dans la création et le développement de leur entreprise. I-Engage accueille des projets d'activité dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou ayant un fort impact social, sociétal, développement durable, portés par des étudiants-entrepreneurs / étudiantes-entrepreneuses ou des entrepreneurs et entrepreneuses du territoire de Paris Ouest La Défense (POLD), ayant ou non déjà créé leur structure.

I-Engage propose son programme au sein bâtiment de la formation continue inauguré cette année, où 137 m² d'espace co-working sont mis à disposition des incubés. Fort de l'expérience de sa première promotion de 17 incubés durant le premier semestre 2018, I-Engage élargit son programme en accueillant une nouvelle promotion sur 9 mois et en proposant un programme alliant le co-développement et le coaching individuel. Il propose ainsi de nombreuses ressources : ateliers, RDV d'expertise, mentorat, coaching développement personnel et bien-être et de nombreux événements dont un salon d'innovation engagée. Son objectif est d'amener les start-ups ayant un degré de maturité de projet avancé, dotées d'un premier prototype, à se lancer sur le marché.

RECHERCHE

Pilotage de la recherche

Organisation

Les enjeux stratégiques sont divers. L'année 2017-2018 a permis de procéder à un audit et une réflexion sur plusieurs aspects de la vie de la recherche dans l'établissement :

- o Organisation de la Commission recherche et de ses commissions
- o Gestion des cotutelles et codirections de thèse
- o Appui administratif à l'accueil des chercheurs étrangers
- o Production d'indicateurs et gestion des données de la recherche
- o Coordination des partenariats institutionnels (IEA, GIS, GDRI, etc.)
- o Diffusion de l'information institutionnelle aux entités de recherche
- o Réponse aux enquêtes internes ou externe, nationales comme internationales.

Financement

Le financement de la recherche se fonde sur la dotation de l'établissement affectée à la recherche ainsi que sur des ressources propres liées aux contrats de recherche. En 2017, 46 % des ressources de la recherche à Nanterre sont issues de ressources propres et 54 % proviennent de la dotation de l'établissement (hors masse salariale).

La gestion financière de la recherche se déploie à plusieurs niveaux :

- o Gestion financière directe (achats et gestion budgétaire) de 11 unités de recherche
- o Conseil financier auprès des porteurs de projet
- o Rédaction des rapports financiers sur contrats de recherche et de l'élaboration des tableaux de bord et d'indicateurs de suivi financier

Autoévaluation Hcéres des entités de recherche

L'année 2017-2018 a été celle de l'accompagnement de l'ensemble des unités de recherche et des écoles doctorales pour la préparation des dossiers d'évaluation HCERES (41 entités évaluées en vague E). Outre le soutien à la rédaction des dossiers, notamment par la mise à disposition d'indicateurs, la présentation des dossiers d'autoévaluation en version quasi-définitive a été formalisée afin de permettre à tous ceux qui le souhaitaient d'avoir une vision de l'activité des différentes unités.

Partenariats scientifiques

La Maison Archéologie et Ethnologie (tutelles : CNRS, Paris 1, Paris Nanterre) a profité de la période d'évaluation pour repenser son statut sur le campus de Nanterre, son rayonnement, les modalités de son action et ses partenariats avec les équipes de recherche. Un travail a été mené pour conduire à l'affiliation de nouvelles UMR à cette unité mixte de service et pour élargir les thématiques. Le nom de la MAE sera également changé à cette occasion. Des liens se sont également établis entre la MAE et la ComUE Université Paris Lumières dans le but de mieux assurer le financement de projets émergents par le biais d'appels à projet partagés.

Lauréate en 2017 de l'appel à projet Ecoles universitaires de recherche (EUR) du troisième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3) sur deux projets, l'un en coportage avec l'Université Paris 8 au sein de la ComUE Université Paris Lumières (EUR ArTEC), l'autre en tant que partenaire (EUR RedPOP), l'année a été consacrée à la mise en place de ces projets (gouvernance, annexes financières, organisation).

La demande de renouvellement des Labex auxquels nous participons fut un moment important de l'agenda de la recherche, à travers le portage principal du Labex « Les Passés dans le Présent », dont le champ de partenariat a été élargi à l'Université Paris 8 et aux Archives Nationales, et la participation à trois autres demandes de reconduction (Ipop, DynamITE, MME DII).

FOCUS - Intégration au sein du Campus Condorcet

Après avoir manifesté son intérêt à participer au Campus Condorcet depuis plusieurs années, et comme résultat d'intenses négociations, l'Université Paris Nanterre a rejoint l'établissement public de en tant que membre en janvier 2018. Ce nouveau campus en construction en Seine-Saint-Denis, regroupant 12 établissements d'enseignement supérieur a vocation à doter les sciences humaines et sociales d'une nouvelle infrastructure de recherche et de formation à la recherche, dans le domaine des sciences humaines et sociales et dans son interaction avec les autres sciences, comportant l'ensemble des installations nécessaires à la réussite des étudiants comme au succès des chercheurs.

L'Université Paris Nanterre entretient des liens structurants avec de nombreux membres du Campus Condorcet, via la ComUE Université Paris Lumières, via les UMR et équipes d'accueil dont elle partage la tutelle (avec les université Paris 1, Paris 8 et l'EHESS), via les Labex auxquels les équipes de Nanterre participent (les Passés dans le Présent, ArtsH2H, DynamITE, IPOPs) et, plus largement, les projets de recherche et de formation communs.

Dans le cadre de cette participation au Campus Condorcet, certaines équipes de recherche de l'université ont vocation à bénéficier de locaux au sein du Campus Condorcet à moyen termes : l'équipe ESNA de l'UMR Mondes Américains (histoire), le pôle de Nanterre de l'UMR LADYSS (géographie), le pôle de Nanterre de l'UMR CRESPPA (sociologie), une partie de l'équipe d'accueil d'HAR (cinéma), une partie de l'équipe d'accueil CEDIN (droit international).

Valorisation de la recherche et ingénierie de projet

Les objectifs principaux visent le développement de nouveaux partenariats en conjonction avec la Fondation de l'université, un meilleur accompagnement des chercheurs et enseignants-chercheurs dans le montage des projets (nationaux et internationaux) et une diffusion efficace et incitative des informations concernant les financements de la recherche (appels à projets nationaux et internationaux).

En 2017-2018, une augmentation et une plus grande réussite des réponses aux appels à projets a semblé essentielle et cruciale pour le développement des activités de recherche de l'établissement. Elle passe par :

- o la stabilisation du réseau des chargés d'appui à la recherche
- o l'élargissement du service avec un recrutement d'un gestionnaire mutualisé sur 2 laboratoires (UMR LAVUE et HAR)
- o l'aide à l'ingénierie de projet qui a résulté en une forte hausse des projets soumis en réponse à l'appel générique de l'ANR et une stabilisation du taux de réussite pour la deuxième phase (près de 20% contre 10% au niveau national).

L'appel à projets générique 2018 de l'ANR a en effet permis la remontée de 11 pré-propositions qui ont abouti à la finalisation de 6 projets présélectionnés. Sur ces 6 projets, 2 sont lauréats et en cours de mise en œuvre. L'université est devenue membre fondateur du réseau CAP ANR (formalisation par un accord de consortium) et nous avons accueilli l'ANR Tour en septembre.

Grâce au soutien des chargés d'appui à la recherche le nombre des projets européens soumis dans les dispositifs du programme Horizon 2020 (ERC, MSCA, Défis sociétaux) est en augmentation. Sur le campus, ces dossiers ont été travaillés en organisant une « Master Class » en partenariat avec la MAE, pour l'accompagnement du dépôt des dossiers pour les bourses individuelles Marie Curie.

Etudes doctorales et professionnalisation

Doctorants inscrits

ED	Inscrits 2017/2018
ED 138	320
ED 139	282
ED 141	257
ED 395	316
ED 396	166
ED 566	23
Total	1364

Nombre de contrats doctoraux (hors PIA et CIFRE)

Ecole Doctorale	UPN	ComUE	ENS Paris	ENS Lyon	ENS Cachan	Total
ED 138	7	1	1	3	0	12
ED 139	10	0	1	1	0	12
ED 141	6	1	0	0	0	7
ED 395	9	1	1	3	0	14
ED 396	7	1	0	0	1	9
ED 566	1	0	0	0	0	1
Total	40	4	3	7	1	55

Nombre de soutenances de thèses

ED	Soutenances 2017
ED 138	40
ED 139	51
ED 141	28
ED 395	43
ED 396	33
ED 566	2
Total	197

La vie des écoles doctorales a été marquée, comme celle des unités de recherche par la préparation de l'autoévaluation et du projet Hcéres. Ce travail a permis de diagnostiquer les points faibles du dispositif et de commencer d'emblée le travail de remédiation, notamment en ce qui concerne l'optimisation du circuit de dépôt des thèses en collaboration avec le SCD.

L'organisation d'une journée « Financement du doctorat » a permis de mieux informer les candidats sur les possibilités qui leur sont proposées.

La montée en puissance du Collège doctoral a également été une priorité : fort de réunions régulières et d'une capacité de dialogue et d'harmonisation importante, le collège a été amené à poser les bases de modes de fonctionnement communs aux différentes ED. Ses propositions, validées en Commission recherche, ont permis d'ouvrir le chantier d'une refonte des modes de fonctionnement des études doctorales, notamment sur le volet des formations doctorales.

FOCUS - Programme PAUSE

La Direction de la recherche, par l'intermédiaire de son Service d'administration de la recherche s'est impliqué fortement dans le programme PAUSE (Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil). Ce programme, créé en janvier 2017, accorde des financements incitatifs aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche publics projetant d'accueillir des scientifiques en situation d'urgence et les accompagne dans leurs démarches.

Le service administratif de la recherche a déposé 6 dossiers depuis 2017, 5 candidatures ont été retenues par le Ministère et 1 dossier est en cours d'évaluation à l'automne 2018. Chaque dossier a été cofinancé par l'Université Paris Nanterre à l'aide de mois d'invités pris sur la réserve présidentielle ou sur les mois d'invités des UFR volontaires (en particulier DSP).

Cette mission s'insère dans le cadre de la responsabilité sociale des universités. Les dossiers sont extrêmement sensibles et les personnes ainsi accueillies ont été fragilisées dans leur vie de chercheurs et de citoyens. Un travail important reste à faire de stabilisation du dispositif et de ses modes de financement afin de pérenniser les actions au sein du programme.

Politique documentaire et diffusion scientifique

Politique documentaire

Sur le versant politique documentaire, les actions ont été poursuivies visant à consolider l'identification de l'Université Paris Nanterre comme pôle documentaire de référence et une

réflexion a été entamée pour une intégration raisonnée avec les partenaires institutionnels sur le site et hors site.

Le conventionnement de La Contemporaine comme bibliothèque délégataire du GIS Collex-Persée (collection de référence sur 4 thématiques : Migrations et exils, Guerres et conflits, Empires et décolonisations, Mobilisations citoyennes, droits de l'homme) consolide sa place comme acteur majeur du patrimoine documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur le plan patrimonial, la politique documentaire de l'université est portée par la mise en chantier de deux équipements à vocation structurante : le Centre de Ressources et de Cultures Numériques (CRCN), dans une aile de la BU, et la construction du nouveau bâtiment de La contemporaine.

FOCUS : De la BDIC vers La contemporaine

Année du centenaire de l'institution, 2017 est aussi la dernière année de la Bibliothèque internationale de documentation contemporaine sous le nom qui est le sien depuis 1934 : en mars 2018, la BDIC est devenue La contemporaine. Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains.

Ce changement de nom marque une importante mutation, dont la traduction tangible sera en 2021 l'ouverture au public d'un nouveau bâtiment à l'entrée du campus de l'Université, conçu par l'architecte Bruno Gaudin : 6500 m² offrant une salle de consultation agrandie, un musée permanent, des lieux d'exposition temporaire, des espaces de formation et un accroissement des réserves.

Open science et open data

Sur le volet diffusion scientifique, les actions engagées sont poursuivies :

- Poursuite du projet d'Archives HAL porté par le service commun de documentation (SCD) ;
- Politique de diffusion des Presses de Paris Nanterre qui monte en reconnaissance, avec de nouvelles collections dynamique, la réorganisation des procédures d'évaluation des manuscrits et le développement de l'édition électronique ;
- Poursuite du projet de valorisation vers la presse « The Conversation » avec publication de 40 articles émanant d'enseignants-chercheurs de l'université ;
- Reconduction des parcours urbains organisés par le Labex et la société d'histoire de Nanterre lors des journées européennes du patrimoine.

Par ailleurs, une large réflexion sur les données numériques a été conduite, en lien avec l'Université Paris Lumières, dans le cadre du groupe de travail "Données numériques", sur la

mise à disposition des données administratives, des données recherche et des données formation.

Parallèlement à la politique relative aux données de la recherche, l'université continue son investissement dans le domaine de l'open data, en collaboration étroite avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Une charge mission a ainsi été créée en vue, notamment, d'identifier de manière systématique l'ensemble des données disponibles au sein de l'université (UFR, services centraux, BU, BDIC, etc.). Une page web, hébergée sur le site institutionnelle, a été créée, qui permet un accès aux données ouvertes mises à disposition par notre université. L'établissement propose, et met à jour, aujourd'hui un total de 19 jeux de données.

L'université continue par ailleurs à œuvrer pour la promotion du sujet auprès du grand public et du monde de la recherche en organisant, à l'instar de la précédente année universitaire, des journées thématiques sur le sujet. Ainsi s'est tenue en décembre 2017 une journée « Culture des données, données de la culture », rassemblant des participants de différents horizons (CNAM, Musée Albert-Kahn, INHA, Archives nationales, Ministère de la Culture, Wikimedia France, etc.).

FOCUS - Portail HAL

Créé le 5 juin 2016 et inauguré le 8 décembre 2016 durant l'Open Access Week, le portail HAL Paris Nanterre est une réalisation centrale de la politique pour la science ouverte portée par l'université. L'architecture de l'archive et le travail d'impulsion dans la réalisation de l'archive ouverte a été programmée sur deux années (2016-2018) et piloté par les services du SCD. Le projet s'est réalisé sur la base d'une première phase pilote signalant la production de 8 laboratoires volontaires et établissement un protocole de saisie achevée en mars 2017 (recueil, saisie dans Zotero, bascule dans HAL). L'achèvement de la phase de déploiement généralisé a été réalisé à la fin de 2017.

Dès sa mise en place, l'objectif du portail HAL de l'établissement a été de saisir les références bibliographiques (2012-2017) de l'ensemble des laboratoires de l'université de façon à faciliter le dépôt par les chercheurs du texte intégral. Seules les publications pouvant donner lieu au partage du plein texte ont été saisies (monographies, chapitres d'ouvrages, articles de revue et articles de colloques publiés dans des actes). En mars 2017 s'est achevée la phase pilote : signalement quasi-exhaustif de la production de 8 laboratoires dans HAL.

Près de la totalité des laboratoires ont fourni des références bibliographiques, même si pour certains d'entre eux le nombre de bibliographies reçu ne représente en fait qu'une partie des productions scientifiques du laboratoire. A l'automne 2018, 28 500 notices bibliographiques ont été saisies et 7000 textes intégraux ont été versées dans le portail HAL Nanterre. La dynamique à venir – déjà entamée au premier semestre 2017-2018 – vise à accompagner les chercheurs dans l'enrichissement des notices (mots-clé, résumés) pour un bon référencement et le dépôt des textes intégraux... ce qui reste l'objectif d'une archive ouverte et visible ! Ceci dans le respect de la loi pour une République numérique.

Ainsi, une politique de valorisation à long terme est mise en place : création de 11 collections de laboratoires (9 autres disposaient déjà d'une collection HAL). De plus, des personnels de laboratoires (administratifs ou scientifiques) ont été formés au rôle de gestionnaire de collection dans HAL et/ou de référent structure. Une douzaine d'autres formations ont été proposées aux chercheurs, le plus souvent grâce aux chargés d'appui et de valorisation DRED, ou d'autres personnes-relais membres des laboratoires.

Une Open Access Week est organisée depuis 2016 avec une double vocation de promouvoir la science ouverte et l'open data (avec le soutien du consortium Couperin et du CD92) ; les Open-Cafés (3 matinées en décembre 2017) ont été l'occasion de sensibiliser une soixantaine de chercheurs à l'Open Access et de les accompagner en pratique dans le dépôt de références. Ils seront renouvelés chaque année. Enfin l'organisation d'un HAL-athon (novembre- décembre 2017) a permis à un grand nombre de chercheurs d'être accompagnés techniquement et juridiquement lors du dépôt de leurs publications.

En termes de chiffres absolus, 24,5% des dépôts sur le portail Hal Nanterre concerne des textes intégraux, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Vous pouvez consulter et déposer dans l'archive : <https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/>

INTERNATIONAL

L'amélioration de la visibilité et du pilotage de l'internationalisation

L'année 2017-2018 a été celle de la construction de plusieurs outils qui visent à améliorer la visibilité, le pilotage et le soutien des/aux activités internationales.

Entre les mois de décembre 2017 et mai 2018, l'établissement a réalisé, pour la première fois à Nanterre, une **grande enquête visant à recenser l'ensemble des coopérations internationales de recherche menées entre 2013 et 2018** par les enseignants-chercheurs et les chercheurs des laboratoires de l'université. Ces coopérations internationales de recherche désignent non seulement les projets de recherche formalisés par des conventions avec des partenaires internationaux et/ou les projets bénéficiant de financements divers (locaux, nationaux, étrangers, européens, publics ou privés, etc.), mais aussi des modalités beaucoup plus diversifiées de coopération internationale, parfois très informelles (professeurs invités non financés entrants ou sortants, accueil ou envoi de doctorants hors co-tutelles, co-publication avec des collègues internationaux, invitation à des jurys de thèse ou d'expertise, etc.), et donc jusqu'ici invisibles. Cette enquête a permis d'élaborer une cartographie fine des partenariats internationaux de l'université, avec plus de 900 « projets » recensés. Il en a été tiré un tableau de bord qui sera mis à la disposition de la communauté dans les prochaines semaines.

En parallèle, une autre enquête a été menée par le service des relations internationales (SRI), auprès des UFR et instituts de l'université, afin de **recenser les formations**

internationales, entendues au sens large. Achevée au mois de juin, elle a permis d'établir une typologie des formations internationales et d'identifier les partenariats internationaux sur lesquelles certaines d'entre elles sont fondées. En 2018, l'université offre 7 doubles diplômes de Licence, 7 doubles diplômes de Master, 1 Master Erasmus Mundus, et 2 diplômes principalement délocalisés (Chine, Vietnam), à quoi il faut ajouter des formations intégrant une mobilité obligatoire avec partenaires ciblés (1 diplôme de Licence, 3 diplômes de master), des formations en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, arabe, chinois, grec, russe) avec mobilité encouragée mais non obligatoire (17 diplômes de Licence, 8 diplômes de Master), ainsi que plusieurs collèges doctoraux internationaux.

Autre projet de l'année 2017-2018, piloté par le Service Communication et le SRI et avec l'appui des autres services de l'université concernés, **l'élaboration de la rubrique « International » du site internet de l'université** a été lancée. Cette rubrique vise à donner une vision globale des activités internationales de l'université, qui couvrent un large spectre de domaines et de services auxquels il s'agit de donner davantage de visibilité et de cohérence.

L'inscription dans les réseaux scientifiques internationaux

L'université a poursuivi son engagement dans les réseaux scientifiques internationaux. En 2017-2018, au-delà des co-tutelles internationales (113 en cours avec 23 pays) et des programmes de recherches (européens, nationaux ou locaux) portés par les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université et formalisés par des accords, les **collaborations internationales de recherche** entendues dans un sens plus large dessinent une géographie spécifique. Les Etats-Unis sont l'un des pays avec lesquels les liens sont les plus nombreux ; lorsqu'on y ajoute le Canada, l'Amérique du Nord constitue l'une des régions du monde les plus connectées à la recherche de notre université, après l'Europe cependant bien sûr (notamment Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suisse Belgique, Portugal). Viennent ensuite l'Amérique du Sud (le Brésil étant le partenaire le plus important), l'Afrique (notamment francophone, mais aussi l'Afrique du Sud), l'Asie (Japon, Chine, Israël, etc.) et l'Océanie (principalement l'Australie).

Comme chaque année, de nombreux **chercheurs internationaux sont invités** sur les 24 mois de la réserve présidentielle, par les UFR et par les laboratoires (ces derniers ont notamment invité 77 chercheurs provenant de plus de 20 pays extra-Européens). En 2017-2018, 3 chercheurs, appuyés par l'Université Paris Nanterre, ont également été lauréats de l'Institut d'Etudes Avancées Paris pour une résidence de 10 mois. Enfin, parmi les cinq dossiers présentés par l'université à PAUSE, le programme national d'accueil de chercheurs en situation d'exil (cf. supra), 4 ont été sélectionnés et accueillis à Nanterre pour une durée de 6 mois à un an entre février 2017 et août 2018.

L'internationalisation des formations

L'attractivité des formations de l'université se mesure à la forte présence des **étudiants internationaux**. Parmi ceux-ci, une première catégorie est constituée par les **étudiants étrangers inscrits dans nos diplômes** : ils sont 4 878 en 2017-2018, soit près de 15% de

la population étudiante totale. La majorité d'entre eux sont en Licence (1792 étudiants) et en Master (1185 étudiants), mais aussi en Doctorat (553). En proportion du nombre total d'étudiants de chacun de ces niveaux, c'est en Doctorat qu'ils représentent la proportion la plus forte (42%), puis en Master (18%) et enfin en Licence (9%). La campagne Etudes en France 2017-2018, qui permet d'examiner les candidatures des étudiants hors Europe, a largement mobilisé le service d'accueil des étudiants étrangers (SAEE) au sein de la direction des études et de la scolarité ainsi que les commissions pédagogiques. Sur les 10 000 candidatures déposées, plus de 1000 ont été acceptées par les formations, soit un taux d'acceptation de 10,5%, en hausse par rapport aux années précédente, notamment grâce à la diffusion par le SAEE d'un guide explicatif à destination des commissions pédagogiques. Au début du mois de septembre 2018, près de 600 étudiants internationaux avaient choisi notre université et obtenu (ou étaient encore en attente de) leur visa.

Les étudiants en situation d'exil constituent une autre catégorie d'étudiants internationaux. Pour la troisième année en 2017-2018, le service RSU-DD a accompagné une promotion de 20 étudiants réfugiés dans son apprentissage du Français, grâce à l'implication des personnels enseignants et administratifs du centre de Français Langue Etrangère (FETE), et en partie grâce à une subvention de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Dernière population d'étudiants internationaux, **les étudiants d'échange** dont le nombre est reparti à la hausse sur notre campus, après la baisse de 2016-2017 (observée dans la plupart des universités françaises et sans doute liée au contexte géopolitique français et européen de l'année 2015), sans avoir encore rattrapé le niveau de 2015-2016 : 594 étudiants sortants en 2017-2018 contre 653 en 2015-2016. Les étudiants d'échange accueillis à Nanterre viennent en grande majorité d'Europe (68%), et notamment d'Allemagne et d'Italie, puis d'Espagne et du Royaume Uni, et dans une moindre mesure des Etats-Unis (10%) et de Chine (10%). Les étudiants de Nanterre partent eux aussi volontiers passer un ou deux semestres chez les partenaires internationaux de l'université (600 étudiants). Leurs destinations préférentielles correspondent aux mêmes grandes régions : Europe (73%), Etats-Unis (11%), et dans une moindre mesure la Chine (4%).

Parmi les **formations internationales** recensées de manière exhaustive, deux ont ouvert en 2017-2018 : le CMI MATE (UFR SITEC) et le Master Théâtre Comparative Dramaturgy and Performance Research (UFR PHILLIA). Un double diplôme de Master en Economie Gestion/Allemand, avec l'université de Dresde (UFR SEGMI) a obtenu le soutien de l'Université franco-Allemande, et doit ouvrir à la rentrée 2019. D'autres projets sont en cours (Master Erasmus Mundus, doubles diplômes, etc.)

Afin d'encourager le **développement de cours en langue étrangère** à destination des étudiants de Nanterre ainsi que des étudiants internationaux d'échange accueillis sur le campus, un appel avait été lancé pour la duplication de cours magistraux de L3 en anglais en 2017-2018. Dix cours magistraux ont été sélectionnés parmi les propositions faites par les enseignant-chercheurs et ont été ouverts à la rentrée 2017. Malgré certaines difficultés de lancement, les retours pédagogiques ayant été encourageants, l'expérimentation a été reconduite pour l'année 2018-2019.

Cette année a été la première année complète de fonctionnement du demi-poste **d'ingénierie de projets européens formation** créé dans le cadre de l'Université Paris

Lumières. En février, suite à une campagne d'information auprès des enseignants chercheurs, les premiers projets ont été déposés, et le projet de Mobilité internationale de Crédit avec le Kosovo a été sélectionné par l'Agence Erasmus+.

FOCUS - Classements internationaux

En 2018, l'Université Paris Nanterre développe sa place dans les classements internationaux (THE et QS) en dépit de sa jeunesse et de sa forte prédominance en sciences humaines et sociales. C'est un signe supplémentaire de la reconnaissance internationale de la qualité de sa recherche et de son enseignement.

Classement par discipline (QS 2018)

- **Arts & Humanités** : 284ème - 4ème université française
- **Anthropologie** : classé 51-100 - 1ère université française
- **Archéologie** : classé 51-100 - 3ème université française
- **Sociologie** : classé 151-200 - 2ème université française
 - **Droit** : classé 251-300 - 4ème université française
 - **Langues** : classé 251-300 - 5ème université française
 - **Littérature** : classé 251-300 - 5ème université française

NUMÉRIQUE

Equipements numériques

L'année 2017-2018 a vu le déploiement de l'infrastructure *Virtual Desktop Infrastructure* (VDI) dans l'ensemble des salles informatiques de l'université, déploiement qui sera finalisé lors de l'année universitaire à venir, avec l'équipement des services centraux et des composantes. Cette opération a été l'occasion de remplacer le système de sauvegarde obsolète par une solution intégrée de virtualisation (VEEAM Software) ayant une capacité de stockage de 180 To et autorisant une réplication sur deux *data centers* locaux. Cette solution est capable de copier et restaurer la totalité des données de l'environnement VDI.

L'Université Paris Nanterre a pu bénéficier cette année d'une augmentation de son débit RENATER, passant de 1 à 3 Go. Cette augmentation s'avère d'autant plus cruciale que l'hébergement de l'infrastructure HUMANUM Box, intervenu en cours d'année et destiné à pérenniser le stockage des données de la contemporaine, requiert pour son bon fonctionnement un niveau minimal de bande passante (afin d'éviter toute saturation, les flux

ont néanmoins été programmés pour n'intervenir que lors de périodes creuses d'activité, en soirée et le week-end).

La livraison du Nanterre Learning Lab, hébergé dans le nouveau bâtiment de la formation continue, projet primé lors de l'appel à manifestation d'intérêt 2017 « Transformation pédagogique et numérique », a conduit à la nomination d'un chargé de mission, invité à déterminer les moyens numériques et mobiliers adaptés à la mise en œuvre de configurations d'apprentissage innovantes et collaboratives, et au développement de différentes formes d'intelligence collective. Le Lab est prévu pour entrer en service au début de l'année universitaire 2018-2019.

Enfin, les possibilités de télétravail ont été facilitées par la mise à disposition d'ordinateurs portables, assortie d'une mise en place de procédures d'autorisation et d'accès aux services de gestion depuis l'extérieur du campus (VPN). Ces possibilités concernent aujourd'hui 84 agents.

Dématérialisation des procédures

La plateforme IA Primo, destinée à recevoir les demandes d'inscription en ligne des primo-arrivants, déployée dans le courant de l'année 2018, est entrée en service en amont de la rentrée 2018-2019. Ce module, adossé au logiciel APOGEE, a rencontré un franc succès : alors que 50 % des inscriptions étaient effectuées en ligne sur la période 2014-2018, ce taux s'élève aujourd'hui à 87 %, réduisant drastiquement (et par là même fluidifiant) les inscriptions en présentiel (cf. supra).

Il est à noter par ailleurs que, depuis cette année, les étudiants ont également la possibilité de télécharger leur relevé de notes au format PDF directement depuis leur environnement numérique de travail. Dans une optique de développement durable, il n'y a plus d'édition papier, ni d'envoi postal.

La rentrée 2018-2019 a marqué la mise hors service du logiciel GISEH, par lequel passaient jusqu'à présent la gestion des personnels enseignants vacataires et la déclaration des heures des permanents. Il est remplacé par la solution OSE, créée et maintenue par l'université de Caen (cf. supra). Ces changements logiciels s'accompagnent nécessairement d'une modification (et d'une clarification) des procédures de gestion des personnels vacataires.

De manière complémentaire, la DRI a développé et déployé deux applications à même d'assister les services de gestion des personnels : l'une permettant de traiter électroniquement les procurations lors des élections (mise en place pour la première fois lors des élections du personnel mais pouvant servir plus globalement à n'importe quel type d'élections), la seconde – AGATE – intervenant dans l'élaboration et le suivi des fiches de postes et des entretiens professionnels.

Enfin, le mouvement social qui a impacté la session d'examens de mai-juin 2018, ainsi que la session de rattrapage, a amené à trouver en urgence des moyens dématérialisés de

mettre en place une infrastructure à haute disponibilité autorisant la connexion simultanée de plusieurs centaines d'étudiants. Plusieurs solutions ont été apportées :

- Une plateforme interne, de type Moodle, a été développée par le service COMETE, avec le concours de la direction des ressources informatiques (DRI), sous le nom d'« examensenligne ». Cette plateforme a permis une montée en charge de près d'un millier de connexions en simultanée ;
- Une plateforme externe, de type Moodle, a été commandée à l'entreprise Edunao afin d'accueillir les examens des parcours établissement ;
- Les examens rassemblant plusieurs milliers d'étudiants ont été organisés en collaboration avec la startup TestWe ;
- Les dépôts de travaux sur la plateforme Compilatio (récemment acquise et autorisant parallèlement un contrôle du plagiat) ou sur la plateforme locale Cours en Ligne ont été encouragés.

Ces quatre solutions ont été déployées parallèlement, dans la perspective de problèmes techniques éventuels rendant l'une d'elles inaccessible. Finalement, aucun problème technique n'est survenu mais la session d'examens dématérialisée a mis en lumière l'existence de nombreux dysfonctionnements liés au système d'information (étudiants non inscrits au moment de l'épreuve, étudiants inscrits dans la mauvaise matière, procédures de gestion de l'offre établissement mal définies, gestion insuffisamment automatisée des étudiants en situation de handicap, etc.), ainsi que des goulots d'étranglement au niveau du service d'ingénierie pédagogique (dont les effectifs n'ont pas permis d'absorber l'augmentation anormale de la demande).

Amélioration des outils numériques

L'outil de gestion électronique des documents (GED) dédié à l'offre de formation a été livré courant 2017. Il a été utilisé par les composantes et responsables de formation pour l'autoévaluation des formations et le sera pour structurer la prochaine offre LMD4 (cf. supra).

Parallèlement, les retards pris dans le déploiement du logiciel Ametys, devant faciliter la publication – en ligne comme au format papier – de l'offre de formation, ont amené les responsables du projet à se lancer directement dans la saisie de l'offre LMD4. Cette décision doit permettre de tenir les délais initialement prévus (avec une mise en ligne de l'offre dans le courant de l'année 2020).

Le service de la formation continue a émis le souhait remplacer son outil de gestion, Formatic, qui ne remplit plus les besoins du service et freine son développement, par le produit AMUE concurrent, FCA Manager. Le logiciel est actuellement en phase de test et devrait entrer en production en janvier prochain.

L'année universitaire 2018-2019 scelle également le sort du logiciel HARPEGE, vieillissant, qui sera remplacé par le nouveau produit proposé par l'AMUE, SIHAM. Suite au départ de la DRI du personnel spécialisé sur ce type de produits, une solution d'externalisation de sa gestion et de sa maintenance auprès de l'AMUE est actuellement à l'étude.

Enfin, le conseil d'administration du 9 juillet 2018 a voté la fourniture à la communauté universitaire des trois suites collaboratives : Open365, Microsoft Office, GSuite for Edu.

Profitant du déploiement de la VDI, ces trois suites seront prochainement installées sur les ordinateurs de l'université (salles informatiques et postes individuels des personnels BIATSS). La souscription du contrat de "licence site" pour la suite Microsoft Office va permettre de réaliser des économies sur les frais d'acquisition de logiciels et de mettre à jour les suites déjà installées sur le matériel informatique des différents campus.

Le Conseil d'administration a également acté l'arrêt de la solution actuelle de la messagerie (OBM) actuellement proposée aux usagers et le passage à de nouveaux outils de messagerie. Le Conseil doit encore déterminer la solution de remplacement qui lui paraît la plus opportune. Des débats ont déjà été ouverts sur cette question.

D'une manière transversale, depuis la rentrée 2017, accompagné par un prestataire externe, le nouvel ingénieur sécurité des systèmes d'information (SSI) recruté par la DRI a lancé la première partie de la PSSI (politiques de sécurité des systèmes d'information), soit l'édification des principales règles impératives adaptées à notre établissement. La seconde partie de la PSSI, avec la transcription en procédures de ces règles (et leur application effective), est programmée sur les trois à quatre prochaines années.

IMMOBILIER

Travaux

Après la livraison du bâtiment Max Weber en février 2016, cette année a vu ouvrir le bâtiment de la Formation Continue sur le campus de Nanterre. Ce nouveau bâtiment, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la région Ile-de-France, regroupe aujourd'hui le service de la formation continue (SFC), le service universitaire de la formation des maîtres (SUFOM) et accueille également l'incubateur I-engage et le pôle ouest parisien du CNAM IdF. Il offre dès à présent des conditions de travail de grande qualité, aux étudiants, stagiaires et personnels et ouvre de nouvelles opportunités de développement pour l'offre de formation continue de notre université sur son territoire. Le bâtiment de formation continue abritera également le Learning lab, un espace d'innovation pédagogique au service de la formation qui en cours d'installation (cf. supra).

Durant cette année universitaire, plusieurs autres projets ont pu voir des avancées majeures :

- Pour le centre de ressources et culture numérique (CRCN), qui prendra place dans la bibliothèque universitaire, le maître d'œuvre a été sélectionné à l'issue d'une procédure de concours en avril 2018, les études de conception

se poursuivront jusqu'en début d'année 2019 pour une mise en service espérée mi-2020.

- Le projet de réhabilitation et de mise en conformité du théâtre *Bernard Marie Koltès* entrera dans une phase de travaux à l'automne 2018, pour une livraison en début d'année 2019. C'est le fruit d'une année d'études dense, qui a permis le lancement des appels d'offre travaux au printemps.
- L'année 2017-2018 a également vu la finalisation des études de la *Contemporaine*, dont la mise en chantier devrait se faire en fin d'année 2018 (cf. supra).

Enfin, et malheureusement, un appel d'offre infructueux pour la reconstruction d'un bâtiment de l'IUT à Ville d'Avray a engendré un retard important dans ces travaux prévus de longue date.

Il est à noter l'obtention de plusieurs financements complémentaires importants pour les projets portés par l'université. Pour le CRCN, un financement européen (FEDER) de 437 k€ a été obtenu avec le soutien de la Région IdF, financement auquel il convient d'ajouter 1.5 M€ au titre des projets d'investissements pour la mise en place de la loi ORE (cf. supra). Enfin, au titre de l'année 2018, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, apportera 740 k€ pour la réalisation du CRCN et la réhabilitation du théâtre Bernard Marie Koltès. Pour le CRCN, la part des cofinancements dépasse aujourd'hui les 80%.

L'année 2017/18 a permis également l'installation de la nouvelle signalétique extérieure et d'importants travaux de mise en accessibilité des espaces et cheminements extérieurs comme le prévoyait l'agenda d'accessibilité programmé (AdAP). Outre les travaux de remise en état des bâtiments à la suite des événements du printemps, l'été a été mis à profit pour la réalisation de nombreux travaux de maintenance, mobilisant les équipes durant cette période estivale.

Réaffectation de locaux

L'ouverture du bâtiment de la formation continue a permis de libérer de nombreux locaux, principalement dans les bâtiments modulaires (*Ephémère 1, 2 et 3*). En anticipation de la mise en œuvre du protocole des franges de l'université associant la mairie de Nanterre, le CROUS et l'aménageur Paris La Défense (ex-EPADESA), le bâtiment *Ephémère 3*, inutilisé par l'université, a été valorisé par octroi d'un bail précaire de 27 mois. Les locaux des bâtiments *Ephémère 2* et *Ephémère 1* sont venus augmenter l'offre de salles de formations. Le bâtiment *Ephémère 1* accueille également le service RSU-DD nouvellement créé et le service des relations internationales dans l'attente des travaux de restructuration au bâtiment René Rémond. La remise en état du bâtiment *Ephémère 1* a été facilitée par des crédits complémentaires obtenus à la suite de la mise en place de la loi ORE.

Les mises à disposition des locaux libérés à l'occasion de l'ouverture du bâtiment *Max Weber* se sont poursuivies avec le souhait de répondre au mieux aux besoins recensés en

2016 compte tenu des contraintes et des disponibilités de locaux. Ces mises à disposition ont concerné en 2018 des bureaux pour le SCUIO-IP et l'UFR SSA ainsi que des locaux dédiés à la recherche pour les équipes Sophiapol et Cresspa GTM. Enfin, une plateforme dédiée à l'expérimentation a été mise à disposition de la fédération de recherche en Psychologie et Sciences de l'éducation qui regroupe plusieurs équipes de recherche de l'université.

Transition écologique et développement durable

Dans le domaine de la transition énergétique, plusieurs opérations d'efficacité énergétique, dans le cadre du projet «*intracting*»², ont été réalisées, ce qui accentuent la baisse de consommation électrique de l'université déjà constatée les années passées. Depuis 2015, cette baisse cumulée atteint 15%. Par ailleurs, avec l'accompagnement du syndicat de l'énergie de la région IdF (Sigeif), l'université a choisi de reprendre la maîtrise de son approvisionnement en gaz naturel. Cette reprise en main se traduit par un accompagnement du Sigeif et un gain d'achat non négligeable qui atténue l'impact de la hausse des taxes sur l'énergie.

D'autre part, le déploiement de la politique de responsabilité sociétale et de développement durable de l'université s'est poursuivie avec l'installation du service RSU-DD. La politique en faveur de la biodiversité, en partenariat avec les acteurs territoriaux (villes voisines, agence de l'eau, région IdF, agence régionale de la biodiversité) trouve ses premières déclinaisons avec l'installation du rucher pédagogique, en partenariat avec la ville de Nanterre, et l'élaboration du plan de gestion différenciée des espaces qui favorise des pratiques d'entretien plus respectueuses de la biodiversité.

VIE DU CAMPUS

Vie associative étudiante

En 2017, le Service général de l'Action culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) a continué d'orchestrer et de piloter le foisonnement et le dynamisme de la vie associative étudiante. Plus de 80 associations sont désormais actives sur le campus et référencées dans l'annuaire. En 2017, le SGACAC est devenu **le référent interservices de l'événementiel étudiant**, afin de réguler et faciliter l'organisation des événements par les étudiants, fluidifier leurs échanges avec les différents services de l'université, assurer la communication globale sur l'événementiel étudiant. L'université a ainsi proposé entre février et novembre 2017 quatre temps de formations à la gestion associative et à la prévention des risques, avec 62 étudiants inscrits. Les associations ont également été accompagnées pour **leurs demandes de subvention (CAPE), leurs demandes de locaux** (à la Maison de l'Étudiant ou dans les espaces dédiés à la pratique artistique comme le théâtre Bernard-

² En partenariat avec la Caisse des dépôts.

Marie Koltès et la salle Pierre Reverdy). En 2017-2018, 48 projets étudiants ont reçu un financement, via 5 commissions CAPE réparties tout au long de l'année.

La troisième édition de La Crémaillère de la Maison de l'Étudiant, en septembre 2018, sur un format de village associatif, a permis à une trentaine d'associations de se faire connaître et de dynamiser leur recrutement, dans une ambiance festive sur les pelouses centrales du campus.

La mise en place du **Bonus au diplôme « Engagement étudiant »** a également été un succès, avec 87 candidatures reçues dès cette première année. Des critères d'éligibilité, un référentiel de compétences ainsi qu'un tableau d'évaluation des compétences acquises ont été créés.

En 2018 cette effervescence de la vie associative a conduit à la finalisation d'une **Charte des associations étudiantes de l'Université Paris Nanterre**, visant à rappeler le rôle des associations et des initiatives étudiantes, à définir clairement la notion d'engagement dans le respect des valeurs portées par l'établissement et des règles communes favorisant le vivre ensemble.

Toutes ces dimensions ont vocation à être renforcées à l'avenir, notamment par la mise en application effective de la Charte, par l'approfondissement des collaborations entre le SGACAC et d'autres services (avec les Relations Internationales, le service RSU-DD, la Mission de l'Égalité homme-femme), et par le développement de la Crémaillère comme événement de plus grande envergure signant véritablement la rentrée culturelle de l'université à l'échelle de toute une journée.

Culture

Outre la billetterie culturelle à destination des étudiants et du personnel, qui rencontre une demande toujours grandissante, la politique culturelle de l'établissement est celle d'une offre et d'une pratique de qualité, accessibles à toute la communauté universitaire, doublées d'événements plus amples destinés non seulement au public de l'université mais aussi au public extérieur, en particulier celui des territoires géographiquement proches du campus.

La forte demande pour **la dizaine d'ateliers de pratique artistique** a conduit au dédoublement des ateliers théâtre, à la reconduction du nouvel atelier photographie sur les deux semestres, etc, pour un total de plus de 200 inscrits en 2017-2018.

En 2017-2018, le **calendrier culturel** de l'université a connu **plusieurs temps forts**, à la fois dans la continuité des programmations des années antérieures autour d'événement désormais attendus et reconnus par la communauté universitaire, mais aussi avec la création d'un ambitieux programme spécifique dans le cadre de l'année thématique Prop/Osons, à l'occasion des 50 ans de 68.

Désormais bien identifiés, les **festivals Nanterre-sur-Scène et Marto !** ont scandé la saison culturelle de l'université, tout en s'inscrivant dans l'agenda du territoire. Du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017 s'est tenue la huitième édition du **Festival Nanterre-sur-Scène**, avec

toujours plus de succès : 115 candidatures reçues, dont certaines internationales, 7 spectacles retenus pour concourir, 1960 spectateurs et spectatrices sur l'ensemble des événements. Le festival NSS, désormais tremplin pour les compagnies émergentes, assure une visibilité culturelle large à l'université. Il consolide également ses partenariats avec le théâtre Nanterre-Amandiers, le Lycée Joliot-Curie de Nanterre, la Maison de la Musique Daniel Ferry à Nanterre. En mars 2018, l'université a également accueilli sa troisième édition du **Festival Marto !**, festival de marionnettes et de théâtre d'objets créé en 2000 et fédérant 10 structures culturelles des Hauts-de-Seine. L'intégration de l'université à ce collectif renforce les collaborations au sein du territoire, tout en proposant aux usagers du campus, dans son espace public (en extérieur, dans le hall de la BU etc) la découverte de formes artistiques ludiques mais souvent peu connues.

L'année thématique **Prop/osons, à l'occasion des 50 ans de 68**, a fourni le cadre de **plusieurs événements culturels d'envergure**, mêlant initiatives d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et d'artistes invités, à destination du plus large public. Le 25 janvier 2018, **La Nuit des idées**, de 17h à 23h, a vu se succéder, sur le campus, déambulation de street art, débats, performances, émission de radio live, concert, expositions photos. Cette formule culturelle inédite sur le campus a remporté un vif succès. Le 22 mars 2018, de 9h30 à 13h, **Le Printemps des utopies et des libertés** a proposé un petit déjeuner gratuit pour tous les étudiants, des installations plastique et sonore in-situ, des débats, des émissions live de radio et de TV, et le lancement du festival étudiant des Marmites artistiques. Du 2 au 6 mai 2018, dans le cadre du colloque international **Global 68**, l'université a donné la parole à des artistes issus ou influencés par les années 68 partout dans le monde (cinéastes, écrivains) et piloté la venue au Théâtre Nanterre-Amandiers d'Angela Davis et Tariq Ali, pour un ample débat gratuit et ouvert à tous. Tous ces événements culturels ont donné beaucoup de visibilité à l'université, ont renforcé les liens avec des partenaires culturels du territoire et d'ailleurs (Le Louvre, Le Centre Pompidou, les Instituts français de Prague et de Berlin, etc).

Ce renforcement des collaborations et mutualisations avec des institutions culturelles et avec les collectivités territoriales est au cœur de notre politique culturelle à venir.

Sport

Le SUAPS témoigne d'une vraie vitalité avec près de 4500 membres inscrits.

<p style="text-align: center;">En chiffre 4489 adhérents 3632 étudiants 336 personnels et enseignants 226 Extérieurs</p>

Pour rappel, les orientations du SUAPS votées en conseil des sports sont :

- Loisir : les activités visées par les étudiants qui leur permettent d'avoir une pratique d'entretien et de détente.
- Compétition : Projets de double réussite, réussite universitaire et sportive. Accueil des sportifs de haut niveau. Nanterre est, de ce point de vue, une référence avec 10 à 20 titres de champions de France universitaires.
- Animation / Plein air : Poursuivre le travail engagé sur les animations sportives campus, développer des activités et séjours de plein air.
- Formation / Recherche : Inscription dans l'offre de formation (bonus au diplômes, maquettes) et un appui et une ressource pour la recherche et ses projets.
- Santé / Bien être : Une mission de santé publique à remplir, aider au développement personnel. Former à la conservation et à la préservation du patrimoine physique des personnes

L'association sportive fait partie intégrante du SUAPS. Elle est affiliée à la FFSU et elle représente l'université de Paris Nanterre dans les compétitions universitaires. Cette année l'AS a augmenté de 10 % de volume par l'afflux d'étudiants STAPS qui ont été libérés de cours le jeudi après-midi.

C'est une année pleine de satisfactions car la politique sportive engagée porte ses fruits. En termes de résultats, notre université se démarque avec onze titres de Champions de France et une dizaine de places d'honneur sur les podiums. L'association a permis à tous les étudiants de se déplacer sur les phases finales des championnats et leurs frais ont été intégralement pris en charge. Un premier titre de Champion de France en football universitaire vient solder ce bilan, ce qui est inédit depuis l'existence de l'Université.

Action Sociale

L'action sociale à destination des étudiant·e·s est principalement assurée par le CROUS. L'université complète ce dispositif par les fonds d'aide sociale du FSDIE, sur la base de réunion de commissions d'aide sociale, en présence des assistantes sociales du CROUS, pour le traitement des cas individuels les plus problématiques.

Concernant l'action sociale à destination des personnels, elle est assurée au sein de l'université par le Service d'Action Sociale (SAS). L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agent·e·s et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de la famille (enfance, loisirs, scolarité, vacances) ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Ce principe énoncé par la loi est le fondement même de ce service géré « par » et « pour » les personnels. 1843 personnels (Enseignants/Chercheurs et BIATSS) ont activé leur compte sur l'application informatique du service d'action sociale (chiffre arrêté au 19 décembre 2017).

En 2017, 9 commissions sociales se sont tenues (commissions sociales initiées par l'Assistante sociale, sur demande des personnels). Elles aboutissent soit à une aide non remboursable, soit à un prêt géré par la MGEN soit à un refus. Dans tous les cas, un accompagnement individualisé est prévu avec l'assistante sociale. 2 aides d'extrême urgence ont été attribuées depuis janvier 2017. Une Conseillère en Economie Sociale et

Familiale est présente 1 journée par mois depuis septembre 2016. La mission de cette professionnelle s'intègre dans un projet plus global d'accompagnement des personnels. Elle viendra renforcer l'action déjà menée par l'assistante sociale sur des aspects plus précis tels que la gestion d'un budget et la mise en place de plans d'action à long terme afin d'éviter le surendettement de certains collègues.

Concernant l'aide sociale à la restauration des personnels, le changement majeur de l'année concerne la restauration pour les personnels travaillant sur le site de Saint Cloud. En effet, à Saint Cloud, l'accès à la restauration municipale s'est arrêté fin août 2017. Une autre solution a été trouvée avec un Restaurant Inter Entreprises et est effective depuis février 2018, permettant aux personnels de St Cloud d'avoir accès à une restauration aux mêmes tarifs que Nanterre et Ville d'Avray où là le travail s'effectue en lien avec le CROUS.

FOCUS : Street art

Dans le cadre de l'année thématique « Prop-sons : 1968-2018 », l'Université Paris Nanterre a choisi de renforcer un partenariat déjà existant entre l'Université et le Musée du Louvre, avec la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle, à destination des étudiants, mais aussi plus largement des habitants du territoire. De cette collaboration est née l'événement « Sous le Street Art, Le Louvre : un musée à ciel ouvert sur le campus de Nanterre ».

Le Street art, si présent dans les rues aujourd'hui et reconnu comme une forme artistique à part entière, est né de divers mouvements politiques et sociaux des années 1960, véritable laboratoire de création (collages, pochoirs, tags), mêlant slogans et images percutantes citant et revisitant notamment de grandes œuvres du patrimoine. Le 25 janvier 2018, l'Université a accueilli la « Nuit des idées », manifestation internationale organisée par l'Institut Français, avec pour thème cette année « L'imagination au pouvoir ». A cette occasion, la jeune génération du Street Art français a donc fait revivre cet esprit de détournement et interprété des œuvres du Louvre sur les murs du campus. Conférences, rencontres avec des artistes et des intellectuels, médiations par des étudiants ont permis, au cours de cette riche soirée, de débattre avec le grand public autour de ces œuvres.

Le campus accueille désormais des œuvres de C215 (*La liberté guidant le peuple*) seule fresque en intérieur, d'Andrea Ravo Mattoni (*Le tricheur* de G. de la Tour), de Madame (diptyque *#racine 1 & #racine 2*), de Levalet (*Le crépuscule des idoles*), des Monkeybird (*Le colosse aux pieds d'argile*), de Kouka (*La beauté sauvera le monde*) et enfin de Roti (*La main*). Cet ensemble s'est enrichi d'une œuvre de 1969 réalisée à nouveau par Ivan Messac sur son emplacement originel.

Cette opération a été en partie financée par l'organisation d'une campagne de financement participatif auprès des amateurs de street art, contribuant ainsi à faire connaître notre université. Elle a également reçu le soutien d'un mécénat EDF et d'un financement du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Dans le cadre de l'événement, plusieurs enseignants de l'Université ont mis en place des visites du Musée du Louvre avec leurs étudiants, sur les traces des œuvres originelles, et ont élaboré une dynamique de rencontre entre artistes, conservateurs, enseignants et étudiants.

L'Université imagine pour l'avenir un programme de « parcours artistique », sur le campus au sein de ces œuvres pérennes, qui composent d'ores et déjà une vaste installation à ciel ouvert. Ce parcours artistique sera à destination des différents publics du territoire, notamment les scolaires et les collégiens. Après l'ouverture du nouveau bâtiment de la BDIC devenue La contemporaine à l'entrée du campus en 2020, ce parcours pourra également être proposé aux visiteurs du musée.